

Tribune Vallet Nouvel Air - mois de Février et Mars 2021

Nos premières pensées pour cette nouvelle année sont pour chacun d'entre vous, que cette année puisse être synonyme d'ambition, de festivités et d'énergie.

Un focus adressé à l'ensemble des commerces de proximité, aux âmes de notre ville : merci d'avoir été présents à chaque moment de l'année écoulée malgré les contraintes. Nous restons solidaires à vos côtés et encore plus demain. Le partage de votre malaise ou déroute sur ce qui se préparerait, sans débat communal, guide notre volonté d'écoute.

Nous avons également une pensée particulière pour le monde associatif de la ville et en particulier pour le sport. Et pour appuyer notre témoignage, l'interview de novembre d'une conseillère municipale majoritaire, Madame de Bernon, membre de la commissions « Sports et Loisirs » qui synthétise diagnostic « les structures sont saturées » et solution « développement de projets hors Vallet et territoire Sèvre Loire".

Article de presse Ouest France du 30/11/2020

<https://www.ouest-france.fr/.../vallet-sportive-l-elue...>

Suite aux déclarations de la majorité sur leur tribune de Décembre 2020 et Janvier 2021, nous constatons et rappelons à la majorité que Monsieur Ludovic Buzonie n'a pas siégé au sein de la commission « Sports et Loisirs » pendant le mandat 2014-2020.

Vous pouvez vérifier sur le site internet de la ville : www.vallet.fr sur les Vallet info annuel, voir ci-dessous celui de l'année 2020

: <https://www.vallet.fr/wp.../uploads/2018/08/Vallet2020.pdf>

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que nos tribunes soit transmis au service communication avant le 10 de chaque mois avant publication le mois d'après (Vallet Bimensuel). Notre Tribune a été envoyée par mail le 09/01/2021 et nous découvrons que Monsieur Marchais, maire de Vallet, nous réponds via la presse dans Ouest France du 13/01/2021 (voir article ci-dessous) sur la saturation des salles de sports.

Nous constatons et nous vous informons que Monsieur Marchais et sa majorité sont obligés de se justifier sur tout suite à nos publications sur notre page Facebook et nos articles de presse.

La majorité deviendrai peut-être fébrile ? Et ne sait plus comment faire pour se sortir des mensonges électoraux...

<https://www.ouest-france.fr/.../vallet-le-champilambart..>

Nous serons présents jusqu'à 2026, pour vous informer et pour que cela soit transparent auprès des habitants.

Même les subventions sportives parlent : annoncées avec une majoration de 20% du fait de la crise sanitaire. Mais effet d'annonce : le montant global reste au niveau des années précédentes. Sur la photo, c'est le monde associatif valletais qui aurait dû recevoir les trois flammes et être mis en avant. [*Voir ci-dessous l'article de l'Hebdo Sèvre & Maine du 31/12/2020.*](#)

Rappelons à la majorité : la chasse aux sorcières s'est éteinte en 1954.

Pour plus de renseignements, nous contacter, nous suivre et nous rencontrer :

Notre page Facebook : [Vallet nouvel air](#)

Contact par mail : valletnouvelair@gmail.com - Téléphone : 06.58.48.03.97

Ludovic Buzonie et son équipe, Vallet Nouvel Air

L'HERDO DE SEVRE ET MAINE
JEUDI 31 DECEMBRE 2020
actu // l'herdo-de-sevre-et-maine 18

■ VALLET

CONSEIL MUNICIPAL. Subventions aux associations : qui touche quoi ?

Un peu plus de 156 000 € de subventions vont être versées aux associations en 2021. La municipalité, qui a gardé les mêmes critères d'attribution, a décidé de soutenir les clubs touchés par la baisse d'effectifs, suite à la crise sanitaire.

Pour 2021, la municipalité de Vallet va verser 156 563 € de subventions aux associations de la commune. L'enveloppe est en baisse de près de 6 000 € par rapport à 2020. La raison est la conséquence de la crise sanitaire. Les clubs n'ont pas pu organiser autant de compétitions qu'à l'habitude. Résultat, les aides versées au titre des soutiens aux sportifs de haut niveau sont donc moins élevées qu'en 2020.

Pour le reste, la municipalité a gardé les mêmes critères d'attribution pour verser ces aides (par exemple, nombre d'adhérents et type de compétitions).

Les subventions dans le détail

Compte tenu du contexte difficile que rencontrent des associations, victimes aussi de la crise sanitaire, la municipalité, en signe de soutien a décidé « de maintenir le niveau de subvention 2020 pour les clubs dont le nombre d'adhérents aurait baissé ».

L'association UNC-AFN a reçu 400 €. Au chapitre de l'enseignement et de la formation, le Cep, dans le cadre du cinéma des scolaires, a reçu une subvention de 3 100 €. 300 € vont aussi être versés à la Prévention routière. L'association « Assiette scolaire » (restaurant scolaire) reçoit une subvention de 80 526 €. Dans le cadre des classes de découverte, l'association des parents d'élèves de Paul Eluard reçoit une subvention de 250 €. Dans le domaine de la culture, Les amis de la culture et de l'université, l'Harmonie de Vallet, le chœur de Vallet, et Vallet Danse reçoivent respectivement une subvention de 300 €, 9 500 €, 500 € et 1 250 €. Les deux troupes de théâtre amateur, les Bouffons et D'role de jeux, obtiennent chacune 200 €. Pour son fonctionnement, le cinéma reçoit 10 000 € de subvention. L'aide est habituelle. Nouvelle, en revanche, est la subvention de 250 € que le cinéma associatif va recevoir dans le cadre de l'indemnisation de frais de ménage liée à la mise à disposition des locaux. Toujours pour le cinéma le cep, une quatrième ligne de 2 500 € est inscrite. Elle correspond à « la mise à disposition de la salle pour deux spectacles qui pourraient être joués dans le cinéma », a précisé le maire Jérôme Marchais.



En 2021, la municipalité va verser plus de 156 000 euros de subventions aux associations de la commune. (Photo d'illustration)

Et le manque à gagner pour l'association qui bloquera la salle pendant une semaine.

Au niveau sportif, une subvention de 3 000 € est versée à l'office municipal des sports. Le BMX reçoit deux subventions ; 3 207,60 € et 1 446,17 € au titre du soutien aux sportifs de haut niveau. Pour les autres associations de haut niveau, les subventions de 2021 des subventions de 5 925,48 € pour l'ESV Football, 578,88 € pour la gymnastique volontaire, 2 446,14 € pour le Judo club du Vignoble, 4 471,20 € pour les Pampres valletais basket, 1 258,26 € et 598,69 € (au titre de soutien aux sportifs de haut niveau) pour le TGV Lutte, 1 366,80 € pour le Vallet Tennis Club. Le vélo sport valletais reçoit trois subventions ; une de 1 717,20 €, une deuxième de 1 500 € pour le sport sur route en compétition et une 3^e de 565,51 € au titre du soutien aux sportifs de haut niveau. Une subvention de 100,50 € est versée au Cyclo club valletais, de 1 304,10 € et 727,84 € (soutien aux sportifs de haut niveau) pour l'Escrime valletaise. Le Shorinji kempo reçoit 964,80 €, Vallet Fitness 671,34 €, Arc nature 777,80 €, le Yoga 204,96 €, l'artévoïse, 338,42 € (soutien aux sportifs de haut niveau), le Handball Vallet 4 345,66 €, Association Taekwondo Vallet 425,26 € et 234,90 € pour les Amis des sentiers pédestres.

Au niveau loisirs, l'association Micro du Vignoble reçoit 300 €, Ludosphère 200 € et Photographein 500 €. Subventions aussi de 1 850 € pour la Maison du muscadet, 6 000 € pour Expo-Vall', 200 € pour le Salon les bonnes idées, 210 € pour la SPA et 750 € pour l'Outil en main.

LE RESTE DU CONSEIL EN 3 POINTS

- 1. Une mesure de soutien en faveur des commerçants**
C'est une nouvelle mesure de soutien que la municipalité a voté juste avant les vacances scolaires. A l'unanimité, les élus ont décidé d'exonérer l'ensemble des commerçants des redevances que la ville perçoit auprès des commerces sédentaires au titre de l'occupation du domaine public (terrasses). Beaucoup de commerces de proximité ont été impactés par la crise sanitaire. Cette mesure de soutien ne s'applique pas au centre commercial Hyper U « dont l'activité n'a pas cessé durant les périodes de confinement », a précisé le conseil municipal.
- 2. Le modulaire du Champilambart cambriolé.**
Le modulaire du Champilambart, espace culturel en travaux dont la réouverture est prévue en mars 2021, a été cambriolé début novembre. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Parmi les objets volés, figure un coffre-fort non scellé qui contenait des chèques de chèques déjeuner ainsi que deux régies correspondant à l'encaissement des recettes du bar de l'espace culturel et des droits d'entrée et le remboursement des places annulées. Le préjudice s'élève au total à 1 200 €.
- 3. Nouveau lotissement à Bonne Fontaine : des aménagements prévus**
Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Un lotissement de 35 maisons est prévu dans le village de Bonne Fontaine. Le programme immobilier appelé « le hameau des Aubernières » est porté par la société Acanthe. Afin de sécuriser la desserte des futures parcelles, via la RD106 et la voie communale du Pas, des équipements sont prévus ; plateau surélevé, route de Bonne Fontaine, élargissement de la voie communale et mise en place de signalisation.

■ Sur votre agenda

■ VALLET

Agence départementale d'information sur le logement (Adil). Permanence. Un conseiller juriste de l'Adil se tient gratuitement à la disposition des usagers pour toute information juridique, financière et fiscale en matière de logement (rapports locatifs, renseignements sur l'accession à la propriété, informations sur les aides à la rénovation, contrats, relations de voisinage). Uniquement sur rendez-vous à prendre en ligne sur le site www.adil44.fr, nos permanences, prendre rendez-vous en ligne Jeudi 7 janvier 2021, 10 h à 12 h, 11, rue François-Luneau.

LIRE EN PAGES VIGNOBLE

Son agresseur relaxé, la victime « trahie »

LIRE EN PAGES VIGNOBLE

Calendriers : il se faisait passer pour un pompier